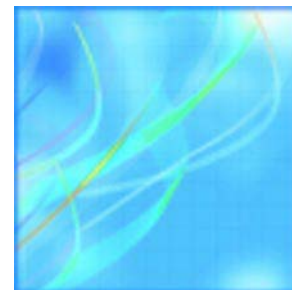


Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires



2007-2008



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-404-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires

2007-2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2009

Nº 85-404-X au catalogue

ISSN 1715-3689

Périodicité : bisannuelle

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Remerciements

L'Enquête sur les maisons d'hébergement est surtout financée par l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale et reçoit des fonds additionnels de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. L'équipe de projet de l'Enquête sur les maisons d'hébergement tient à remercier les divers groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les associations de maisons d'hébergement, les directrices et directeurs de maisons d'hébergement, les centres de recherche sur la violence familiale, l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique, le Comité des agents de liaison et la direction du Centre canadien de la statistique juridique d'avoir contribué au processus de consultation et d'élaboration de cette enquête. L'équipe de projet aimerait aussi remercier sincèrement tous les refuges qui y ont participé.

Table des matières

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2007–2008	5
Introduction	5
Feuillelet d'information national	5
Feuillelet d'information — Terre-Neuve-et-Labrador	7
Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard	9
Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse	10
Feuillelet d'information — Nouveau-Brunswick	12
Feuillelet d'information — Québec	14
Feuillelet d'information — Ontario	15
Feuillelet d'information — Manitoba	17
Feuillelet d'information — Saskatchewan	19
Feuillelet d'information — Alberta	20
Feuillelet d'information — Colombie-Britannique	22
Feuillelet d'information — Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	24

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2007–2008

Introduction

Les refuges fournissent un soutien aux personnes qui vivent des situations de crise d'un bout à l'autre du Canada. Ils forment une composante des services et des programmes qui répondent aux besoins des personnes cherchant à fuir la violence familiale ainsi que des personnes faisant face à diverses autres difficultés, comme des problèmes de logement, de santé mentale et de toxicomanie. Les refuges, qui sont plus qu'un endroit sûr où demeurer, mettent à la disposition des résidents divers services pour les aider à améliorer leur vie. En outre, les refuges mènent souvent des activités d'approche, offrant ainsi un appui indispensable aux personnes résidant hors de l'établissement.

Élaborée dans le cadre de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale, l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) vise à répondre au besoin de renseignements plus complets sur les services offerts aux victimes de violence familiale. Par le passé, les renseignements sur les maisons d'hébergement étaient recueillis au moyen de l'Enquête sur les établissements de soins pour bénéficiaires internes. Depuis 1992-1993 toutefois, l'EMH est réalisée séparément.

L'EMH consiste en un recensement biennal de tous les établissements d'hébergement pour les femmes victimes de violence familiale¹. Des questionnaires sont envoyés par courrier à tous les refuges et organismes (p. ex. maisons d'hébergement, maisons d'hébergement de deuxième étape, réseaux de maisons d'hébergement, centres d'urgence pour femmes, refuges d'urgence généraux et centres de ressources familiales) qui sont reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les refuges qui ne fournissent pas des services **exclusivement** aux femmes fuyant la violence familiale, comme les centres d'urgence généraux, sont inclus afin qu'on puisse brosser un portrait plus fidèle des établissements utilisés par les femmes violentées. On recueille des renseignements sur les caractéristiques des établissements et sur les services fournis au cours des 12 mois précédents (du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008). En outre, on utilise un instantané d'un jour (soit le 16 avril 2008) pour dresser le profil des femmes et des enfants qui résidaient dans des refuges cette journée-là.

Dans le cadre de l'EMH de 2007-2008, le questionnaire a été envoyé à 569 refuges; 518 d'entre eux, soit 91 %, y ont répondu. Toutefois, les données présentées dans les feuillets d'information sur l'EMH de 2007-2008 représentent l'ensemble des 569 établissements, car une méthode d'imputation a été utilisée pour remplacer les données manquantes des non-répondants à l'enquête².

La présente publication expose les faits saillants de l'EMH aux échelons national, provincial et territorial.

Feuillelet d'information national

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, on a dénombré 101 019 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges dans l'ensemble du Canada³.

1. Les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement sont exclus.

2. Les données imputées ont été mises à l'essai en vue de repérer les différences statistiquement significatives par rapport aux données recueillies auprès des répondants. Les résultats de l'essai n'indiquent aucune différence statistiquement significative entre les données imputées et les données recueillies auprès des répondants.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

Profil des résidents des refuges du Canada, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 7 634 personnes résidaient dans des refuges à l'étendue du Canada : 56 % (4 273) étaient des femmes et 44 % (3 361), des enfants à charge.

Les trois quarts des femmes (3 222) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; pour 100 000 femmes⁴ au Canada, environ 28 femmes résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes (un quart) ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 87 % fuyaient la violence psychologique, 73 %, la violence physique, 51 %, les menaces, 48 %, l'exploitation financière, 38 %, le harcèlement et 24 %, la violence sexuelle⁵.

Près de la moitié des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 69 % (1 999) de ces enfants avaient moins de 10 ans.

Les responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (48 %), la violence psychologique (38 %), les mauvais traitements physiques (23 %), les menaces (19 %), la négligence (14 %) et la violence sexuelle (8 %)⁶.

Soixante-quatre pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 12 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire; 7 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami; et 6 %, par un membre de la famille. Pour 8 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu⁷.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges du Canada le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (34 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (15 %), par un autre organisme communautaire (13 %) ou par des membres de la famille ou des amis (8 %).

Trente-six pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes, 32 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours des 12 derniers mois, 23 % y avaient résidé de deux à quatre fois et 13 % s'y étaient rendues cinq fois ou plus. Pour 27 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Parmi les femmes qui ont quitté un refuge le jour de l'instantané, 4 % avaient l'intention de retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire. Dix-sept pour cent des femmes prévoyaient emménager dans un nouveau logement sans leur conjoint ou leur partenaire, 13 % avaient l'intention de se rendre dans un logement de deuxième étape ou un autre refuge, et 9 % de demeurer chez des amis ou des personnes apparentées. D'autres femmes se sont dirigées vers un autre type de logement⁸. On ignore où 36 % des femmes prévoyaient demeurer après avoir quitté le refuge.

Vingt-six pour cent des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 60 % des cas.

Profil des refuges du Canada en 2007-2008

Quatre-vingt-douze pour cent des refuges du Canada desservait des populations urbaines et suburbaines, tandis que 36 % des refuges offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 28 %, aux

4. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

5. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c. à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

7. Dans 3 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

8. Les autres types de logement comprennent un autre refuge à l'extérieur de la province ou du territoire, les hôpitaux, les services d'hébergement (p. ex. des foyers de groupes et des centres de désintoxication et de réadaptation) et les motels.

populations vivant dans les réserves⁹. Au total, 30 refuges (5 %) étaient situés dans une réserve, 25 refuges (4 %) appartenaient à un conseil de bande et 23 (4 %) étaient exploités par un conseil de bande.

Les refuges du Canada offrent un large éventail de services. Ces services répondent entre autres aux besoins des clientes en matière de counselling, de services de santé, de formation personnelle et professionnelle et de services adaptés aux différentes cultures. Les services internes les plus souvent fournis aux résidentes dans la majorité des refuges au Canada étaient le transport ou l'accompagnement (90 %), la planification de la sécurité ou de la protection (89 %), le counselling individuel à court terme (89 %), la défense des droits (89 %) et les services d'aiguillage pour un logement (85 %)¹⁰.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient des lignes d'écoute téléphonique (68 %), la planification de la sécurité ou de la protection (67 %), le counselling individuel à court terme (63 %) et la défense des droits (63 %)¹¹.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (74 %) et intérieurs (73 %), le counselling individuel (67 %), l'orientation ou le soutien de groupe (53 %) ainsi que les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (52 %)¹².

Les trois quarts des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 65 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant, et 65 % ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Vingt-deux pour cent des refuges offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 17 % offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Au total, les établissements ont dit avoir consacré 28 770 heures¹³ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuillelet d'information — Terre-Neuve-et-Labrador

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 15 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant à Terre-Neuve-et-Labrador. Des réponses ont été obtenues auprès de 14 refuges.

On a dénombré 1 107 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges de Terre-Neuve-et-Labrador pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008¹⁴.

Profil des résidents des refuges de Terre-Neuve-et-Labrador, le 16 avril 2008¹⁵

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 124 personnes résidaient dans des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador : 53 % (66) étaient des femmes et 47 % (58), des enfants à charge.

Quatre-vingt-deux pour cent des femmes (54) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; pour 100 000 femmes¹⁶ à Terre-Neuve-et-Labrador, on dénombrait environ 29 femmes qui

9. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

10. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

11. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

12. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

13. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne nationale s'établissait à 51 heures par semaine.

14. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

15. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.

16. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 94 % fuyaient la violence psychologique, 80 %, les menaces, 67 %, la violence physique, 57 %, le harcèlement et 52 %, l'exploitation financière¹⁷.

Plus de la moitié (56 %) des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 59 % de ces enfants (32) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (72 %), la violence psychologique (47 %), les mauvais traitements physiques (33 %) et les menaces (28 %)¹⁸.

Quatre-vingt-cinq pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 6 % des femmes ont subi la violence infligée par une personne apparentée, 4 % par un petit ami ou ex-petit ami et 4 % par une personne qu'elles ne connaissaient pas¹⁹.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (33 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (21 %), par le ministère des Enfants et des Familles (20 %) ou par une autre résidente de la maison d'hébergement (17 %).

Vingt-quatre pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 38 % avaient résidé dans le refuge au moins une fois au cours de l'année précédente et 31 % y étaient restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 25 % des femmes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Parmi les femmes violentées, le cinquième a déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 45 % des cas.

Profil des refuges de Terre-Neuve-et-Labrador en 2007-2008

Quatre-vingt-treize pour cent des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador desservent des populations urbaines et suburbaines, tandis que 27 % des refuges offrent leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 13 %, aux populations vivant dans les réserves²⁰.

La majorité des refuges offrent aux résidentes les services internes suivants : défense des droits (87 %), planification de la sécurité ou de la protection (80 %), services d'aiguillage pour un logement (80 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (73 %), counselling individuel à court terme (67 %) et services aux femmes ayant une incapacité (67 %)²¹.

Les établissements offrent aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la planification de la sécurité ou de la protection (60 %), les services d'aiguillage pour un logement (53 %), les lignes d'écoute téléphoniques (47 %), la défense des droits (47 %) et les services axés sur les besoins des lesbiennes (47 %)²².

17. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

18. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

19. Dans 1 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

20. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

21. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

22. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (60 %) et intérieurs (53 %). De plus, des services adaptés à la culture des enfants autochtones, des programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements, de l'orientation de groupe et des services de garde d'enfants étaient offerts par environ 27 % des refuges²³.

Quatre-vingt-sept pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 8 refuges sur 10 ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et 73 % ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Vingt-sept pour cent des refuges offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 27 % offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Collectivement, 15 établissements ont dit avoir consacré au total 289 heures²⁴ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à cinq établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant à l'Île-du-Prince-Édouard; on a reçu des réponses de tous les établissements.

On a dénombré 185 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges de l'Île-du-Prince-Édouard pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008²⁵.

Profil des résidents des refuges de l'Île-du-Prince-Édouard, le 16 avril 2008²⁶

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 19 personnes résidaient dans des refuges à l'Île-du-Prince-Édouard : 79 % (15) étaient des femmes et 21 % (4), des enfants à charge.

Quatre-vingt-sept pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; pour 100 000 femmes²⁷ à l'Île-du-Prince-Édouard, on dénombrait environ 26 femmes résidant dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes qui résidaient dans des refuges pour échapper à la violence, 92 % fuyaient la violence psychologique et 92 %, les menaces; 77 % tentaient d'échapper à la violence physique, 69 %, à l'exploitation financière et 38 %, à la violence sexuelle²⁸.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que la violence psychologique (44 %), l'observation de la violence envers leur mère (33 %), les mauvais traitements physiques (11 %) et les menaces (11 %)²⁹.

Soixante-neuf pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, tandis que 8 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-conjoint de fait et 15 %, par un ancien petit ami. Dans 8 % des cas, l'agresseur était inconnu.

23. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

24. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 19 heures par semaine.

25. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

26. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.

27. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

28. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

29. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges à l'Île-du-Prince-Édouard le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (27 %) ou avaient été aiguillées par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé ou un travailleur social en milieu hospitalier (13 %).

Vingt-sept pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Toutes ces clientes réitérantes avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente.

Trente-huit pour cent des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans le cinquième des cas.

Profil des refuges de l'Île-du-Prince-Édouard en 2007-2008

Quatre refuges de l'Île-du-Prince-Édouard desservaient des populations urbaines et suburbaines, deux refuges offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et un, aux populations vivant dans les réserves³⁰.

Trois refuges offraient les services internes suivants à leurs résidentes : services d'aiguillage pour un logement, défense des droits, apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et services adaptés à la culture des femmes autochtones.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes : quatre refuges offraient des services de défense des droits, trois offraient des services de planification de la sécurité ou de la protection et trois offraient des services d'aiguillage pour un logement. Deux refuges offraient des espaces récréatifs extérieurs pour les enfants³¹.

Deux refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant et une salle de bains accessible en fauteuil roulant.

Collectivement, les cinq établissements ont dit avoir consacré au total 198 heures³² par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 16 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Nouvelle-Écosse. Des réponses ont été obtenues auprès de 14 refuges.

On a dénombré 1 269 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges de la Nouvelle-Écosse pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008³³.

Profil des résidents des refuges de la Nouvelle-Écosse, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 141 personnes résidaient dans des refuges en Nouvelle-Écosse : 55 % (78) étaient des femmes et 45 % (63), des enfants à charge.

30. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

31. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

32. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 40 heures par semaine.

33. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

Quatre-vingt-cinq pour cent des femmes (66) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; pour 100 000 femmes³⁴ en Nouvelle-Écosse, on comptait environ 20 femmes qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 85 % fuyaient la violence physique, 74 %, la violence psychologique, 62 %, les menaces, 35 %, le harcèlement, 33 %, l'exploitation financière et 21 %, la violence sexuelle³⁵.

Trente-neuf pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 73 % (36) de ces enfants avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que la violence psychologique (83 %), l'observation de la violence envers leur mère (63 %), les mauvais traitements physiques (63 %), la négligence (54 %), les menaces (46 %) et la violence sexuelle (43 %)³⁶.

Cinquante-six pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, alors que 12 % des femmes ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire et 5 %, par une personne apparentée. Dans 26 % des cas, on ignorait l'identité de l'agresseur³⁷.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges en Nouvelle-Écosse le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (60 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (13 %) ou par des membres de la famille ou des amis (13 %).

Environ le quart des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Une proportion de 15 % de ces clientes réitérantes avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, et 10 % y étaient restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 55 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Trois femmes violentées sur 10 ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 55 % des cas.

Profil des refuges de la Nouvelle-Écosse en 2007-2008

Les trois quarts des refuges de la Nouvelle-Écosse desservait des populations urbaines et suburbaines, alors que 44 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 44 %, aux populations vivant dans les réserves³⁸.

L'ensemble des refuges offraient des services de défense des droits. En outre, la majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection (94 %), services d'aiguillage pour un logement (94 %), counselling individuel à court terme (88 %), compétences parentales (88 %), transport ou accompagnement (88 %) et orientation de groupe (81 %)³⁹.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Environ 8 établissements sur 10 offraient des services de défense des droits, et la même proportion de refuges offraient des services de planification de la sécurité ou de la protection. Les trois quarts des établissements

34. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

35. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

36. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

37. Dans 1 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

38. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

39. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

offraient des lignes d'écoute téléphoniques, tandis que 69 % offraient des services d'aiguillage pour un logement, de counselling individuel à long terme et à court terme, d'orientation de groupe et de transport ou d'accompagnement⁴⁰.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient le counselling individuel à court terme (81 %), l'orientation de groupe (81 %), les services adaptés à la culture des enfants autochtones (69 %) et les espaces récréatifs intérieurs et extérieurs (69 %)⁴¹.

Quatre-vingt-huit pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 75 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et 69 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Dix-neuf pour cent des refuges offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 19 % offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Collectivement, 16 établissements ont dit avoir consacré au total 802 heures⁴² par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuillelet d'information — Nouveau-Brunswick

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 22 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Nouveau-Brunswick. Des réponses ont été obtenues auprès de 21 refuges.

On a dénombré 2 078 admissions de femmes et d'enfants à charge à l'étendue du Nouveau-Brunswick pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008⁴³.

Profil des résidents des refuges du Nouveau-Brunswick, le 16 avril 2008⁴⁴

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 193 personnes résidaient dans des refuges au Nouveau-Brunswick : 56 % (109) étaient des femmes et 44 % (84), des enfants à charge.

Soixante-seize pour cent des femmes (83) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 31 femmes pour 100 000 femmes⁴⁵ au Nouveau-Brunswick qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, presque toutes (99 %) fuyaient la violence psychologique, 76 %, la violence physique, 65 %, les menaces, 64 %, l'exploitation financière, 54 %, le harcèlement et 36 %, la violence sexuelle⁴⁶.

Environ la moitié des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 67 % de ces enfants (55) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la

40. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

41. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

42. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 50 heures par semaine.

43. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

44. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.

45. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

46. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

violence envers leur mère (91 %), la violence psychologique (60 %), les mauvais traitements physiques (37 %), les menaces (35 %), la négligence (21 %) et la violence sexuelle (7 %)⁴⁷.

Quatre-vingt-sept pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, 2 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 5 %, par un ami ou une connaissance, 4 %, par une personne apparentée et 2 %, par leur petit ami ou un ancien petit ami.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges au Nouveau-Brunswick le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (25 %) ou avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (20 %), par des membres de la famille ou des amis (12 %), par la police (9 %) ou par une autre résidente du refuge (8 %).

Dix-sept pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 39 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 17 % y étaient restées de deux à quatre fois et 6 % y avaient résidé cinq fois ou plus. Dans le cas de 39 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Environ 3 femmes violentées sur 10 ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans environ les deux tiers (67 %) des cas.

Profil des refuges du Nouveau-Brunswick en 2007-2008

Quatre-vingt-quinze pour cent des refuges du Nouveau-Brunswick desservait des populations urbaines et suburbaines, 45 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 27 %, aux populations vivant dans les réserves⁴⁸.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : counselling individuel à court terme (91 %), transport ou accompagnement (77 %), planification de la sécurité ou de la protection (77 %), services d'aiguillage pour un logement (68 %) et lignes d'écoute téléphoniques (59 %)⁴⁹.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la planification de la sécurité ou de la protection (59 %), les lignes d'écoute téléphoniques (55 %), le counselling individuel à court terme (50 %), la défense des droits (32 %) et le transport ou l'accompagnement (32 %)⁵⁰.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (68 %) et intérieurs (64 %), ainsi que le counselling individuel à court terme et les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements, chacun représentant une proportion de 55 %.

La moitié des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 36 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et 32 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Environ 9 % des refuges offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 9 % offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive⁵¹.

Collectivement, 22 établissements ont dit avoir consacré au total 604 heures⁵² par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes

47. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

48. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

49. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

50. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

51. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

52. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 27 heures par semaine.

devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuille d'information — Québec

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 126 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Québec. Des réponses ont été obtenues auprès de 115 refuges.

On a dénombré 19 226 admissions de femmes et d'enfants à charge dans l'ensemble des refuges du Québec pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008⁵³.

Profil des résidents des refuges du Québec, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 1 262 personnes résidaient dans des refuges au Québec : 65 % (822) étaient des femmes et 35 % (440), des enfants à charge.

Soixante-douze pour cent des femmes (592) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 22 femmes pour 100 000 femmes⁵⁴ au Québec qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 87 % fuyaient la violence psychologique, 66 %, les mauvais traitements physiques, 48 %, l'exploitation financière, 42 %, les menaces, 36 %, la violence sexuelle et 34 %, le harcèlement⁵⁵.

Quarante et un pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; plus des trois quarts (76 %) de ces enfants (314) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (41 %), la violence psychologique (37 %), les mauvais traitements physiques (24 %), les menaces (16 %), la négligence (12 %) et la violence sexuelle (9 %)⁵⁶.

Soixante-huit pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, 13 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 4 % par leur petit ami ou un ancien petit ami et 4 % par un membre de la famille. Pour 7 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu⁵⁷.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges au Québec le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (22 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (18 %) ou par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé ou un travailleur social en milieu hospitalier (10 %)⁵⁸.

Vingt-quatre pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 32 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 23 % y étaient restées de deux à quatre fois et 8 % s'y étaient rendues cinq fois ou plus. Pour près du tiers (31 %) des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

53. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

54. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

55. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

56. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

57. Dans 4 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

58. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Vingt-neuf pour cent des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans les deux tiers (67 %) des cas.

Profil des refuges du Québec en 2007-2008

Quatre-vingt-treize pour cent des refuges du Québec desservait des populations urbaines et suburbaines, 46 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 29 %, aux populations vivant dans les réserves⁵⁹.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : counselling individuel à court terme (98 %), transport ou accompagnement (96 %), planification de la sécurité ou de la protection (90 %), compétences parentales (85 %), défense des droits (84 %), orientation de groupe (77 %) et services juridiques (75 %)⁶⁰.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient les lignes d'écoute téléphoniques (76 %), le counselling individuel à court terme (71 %), la planification de la sécurité ou de la protection (68 %), la défense des droits (60 %) et les services juridiques (52 %)⁶¹.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient le counselling individuel à court terme (83 %), les espaces récréatifs extérieurs (80 %) et intérieurs (79 %), les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (67 %) et la garde d'enfants (57 %)⁶².

Cinquante-quatre pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 41 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et 39 % ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ le dixième (9 %) des refuges offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 19 % offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Collectivement, 126 établissements ont dit avoir consacré au total 11 624 heures⁶³ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuillelet d'information — Ontario

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 160 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Ontario. Des réponses ont été obtenues auprès de 145 refuges.

On a dénombré 30 671 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges de l'Ontario pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008⁶⁴.

Profil des résidents des refuges de l'Ontario, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 3 179 personnes résidaient dans des refuges en Ontario : 51 % (1 634) étaient des femmes et 49 % (1 545), des enfants à charge.

59. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

60. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

61. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

62. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

63. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 92 heures par semaine.

64. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

Les trois quarts des femmes (1 230) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 27 femmes pour 100 000 femmes⁶⁵ en Ontario qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 85 % fuyaient la violence psychologique, 70 %, les mauvais traitements physiques, 51 %, les menaces, 47 %, l'exploitation financière, 36 %, le harcèlement et 26 %, la violence sexuelle⁶⁶.

Cinquante-quatre pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 65 % de ces enfants (784) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (46 %), la violence psychologique (32 %), les mauvais traitements physiques (19 %), les menaces (17 %), la négligence (13 %) et la violence sexuelle (5 %).

Soixante-quatre pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, 10 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 10 % par leur petit ami ou un ancien petit ami, 8 % par une personne apparentée, 2 % par une autre personne, comme un ami ou une connaissance ou par un symbole d'autorité. Dans le cas de 5 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu⁶⁷.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges en Ontario le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (39 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (14 %), par une autre maison d'hébergement (14 %) ou par des membres de la famille ou des amis (10 %).

Vingt-trois pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 4 femmes sur 10 avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 22 % y étaient restées de deux à quatre fois et 7 % s'y étaient rendues cinq fois ou plus. Dans le cas de 29 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Le quart des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 62 % des cas.

Profil des refuges de l'Ontario en 2007-2008

Quatre-vingt-douze pour cent des refuges de l'Ontario desservait des populations urbaines et suburbaines, 46 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 29 %, aux populations vivant dans les réserves⁶⁸. Au total, 13 refuges (8 %) étaient situés dans une réserve, 6 % appartenaient à un conseil de bande et 6 % étaient exploités par un conseil de bande.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : services d'aiguillage pour un logement (95 %), counselling individuel à court terme (94 %), défense des droits (93 %), planification de la sécurité ou de la protection (91 %), transport ou accompagnement (91 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (85 %), compétences parentales (85 %) et services aux femmes ayant une incapacité (78 %)⁶⁹.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient la défense des droits (74 %), la planification de la sécurité ou de la protection (73 %), le counselling

65. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

66. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

67. Dans 1 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

68. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

69. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

individuel à court terme (72 %), les lignes d'écoute téléphoniques (71 %), les services d'aiguillage pour un logement (70 %) et les services axés sur les besoins des lesbiennes (57 %)70.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (86 %) et intérieurs (85 %), le counselling individuel à court terme (67 %) et l'orientation de groupe (61 %)71.

Quatre-vingt-sept pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 78 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et 81 % ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. La moitié des refuges (51 %) offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 31 % offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Collectivement, 160 établissements ont dit avoir consacré au total 8 719 heures72 par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuille d'information — Manitoba

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 29 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Manitoba. Des réponses ont été obtenues auprès de 24 refuges.

On a dénombré 8 565 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges du Manitoba pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 200873.

Profil des résidents des refuges du Manitoba, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 297 personnes résidaient dans des refuges au Manitoba : 54 % (159) étaient des femmes et 46 % (138), des enfants à charge.

Soixante-douze pour cent des femmes (115) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; cela représente environ 28 femmes pour 100 000 femmes74 au Manitoba qui résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 84 % fuyaient les mauvais traitements physiques, 78 %, la violence psychologique, 53 %, les menaces, 47 %, la violence sexuelle, 44 %, l'exploitation financière et 38 %, le harcèlement75.

Cinquante-trois pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 75 % de ces enfants (99) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de la violence ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (66 %), la violence psychologique (56 %), les mauvais traitements physiques (28 %), les menaces (28 %) et la négligence (26 %)76.

70. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

71. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

72. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 54 heures par semaine.

73. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

74. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

75. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

76. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

Quarante-six pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, 23 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire et 9 % par leur petit ami ou un ancien petit ami. Dans le cas de 19 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu⁷⁷.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges au Manitoba le 16 avril 2008 avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (36 %), s'y étaient présentées spontanément (24 %) ou avaient été aiguillées par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé, un travailleur social en milieu hospitalier (11 %) ou par des personnes apparentées ou des amis (10 %).

Quatre femmes sur 10 se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 32 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 14 % y étaient restées de deux à quatre fois et le tiers y étaient restées cinq fois ou plus. Dans le cas de 16 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Dix-sept pour cent des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 58 % des cas.

Profil des refuges du Manitoba en 2007-2008

Quatre-vingt-treize pour cent des refuges du Manitoba desservait des populations urbaines et suburbaines, 45 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 52 %, aux populations vivant dans les réserves⁷⁸. Sept pour cent des refuges étaient situés dans une réserve, 3 % appartenaient à un conseil de bande et 3 % étaient exploités par un conseil de bande.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : défense des droits (97 %), transport ou accompagnement (93 %), planification de la sécurité ou de la protection (90 %), services adaptés à la culture des femmes autochtones (90 %), counselling individuel à court terme (90 %), services d'aiguillage pour un logement (90 %), compétences parentales (90 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (86 %) et orientation de groupe (86 %)⁷⁹.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient le counselling individuel à court terme (79 %), l'orientation de groupe (76 %), les services adaptés à la culture des femmes autochtones (76 %), la défense des droits (76 %), la planification de la sécurité ou de la protection (72 %), l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (72 %), les compétences parentales (72 %) et le transport ou l'accompagnement (69 %)⁸⁰.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient le counselling individuel (93 %), l'orientation ou le soutien de groupe (90 %), les services adaptés à la culture des enfants autochtones (86 %), les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (79 %), ainsi que les espaces récréatifs extérieurs (66 %) et intérieurs (66 %)⁸¹.

Près des trois quarts (72 %) des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 66 % des refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et 66 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Près du quart (24 %) offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 14 % offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

77. Dans 3 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

78. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

79. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

80. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

81. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Collectivement, 29 établissements ont dit avoir consacré au total 1 077 heures⁸² par semaine aux services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuille d'information — Saskatchewan

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 24 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Saskatchewan. Des réponses ont été obtenues auprès de 20 refuges.

On a dénombré 4 015 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges de la Saskatchewan pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008⁸³.

Profil des résidents des refuges de la Saskatchewan, le 16 avril 2008⁸⁴

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 295 personnes résidaient dans des refuges en Saskatchewan : 45 % (133) étaient des femmes et 55 % (162), des enfants à charge.

Soixante-dix-sept pour cent des femmes (103) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; environ 30 femmes pour 100 000 femmes⁸⁵ en Saskatchewan résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 85 % fuyaient la violence psychologique, 83 %, les mauvais traitements physiques, 61 %, les menaces, 52 %, le harcèlement, 44 %, l'exploitation financière et 41 %, la violence sexuelle⁸⁶.

Cinquante-neuf pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 76 % de ces enfants (114) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (66 %), la violence psychologique (61 %), les menaces (46 %), les mauvais traitements physiques (41 %), la négligence (27 %) et la violence sexuelle (18 %)⁸⁷.

Soixante et onze pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire et 13 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire. Dans le cas de 11 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu⁸⁸.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges de la Saskatchewan le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (34 %) ou avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (19 %), par un autre organisme communautaire (15 %) ou par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé ou un travailleur social en milieu hospitalier (14 %).

Vingt-neuf pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 21 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente et 41 %

82. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 37 heures par semaine.

83. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

84. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur les départs des résidents ne pouvaient être présentés pour cette province.

85. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

86. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

87. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

88. Dans 5 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

y étaient restées de deux à quatre fois. Dans le cas de 38 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Vingt-six pour cent des femmes violentées ont indiqué que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 74 % des cas.

Profil des refuges de la Saskatchewan en 2007-2008⁸⁹

Quatre-vingt-douze pour cent des refuges de la Saskatchewan desservait des populations urbaines et suburbaines, 54 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 62 %, aux populations vivant dans les réserves⁹⁰. Treize pour cent des refuges étaient situés dans une réserve, 7 % appartenaient à un conseil de bande et 7 % étaient exploités par un conseil de bande.

Tous les refuges offraient des services de défense des droits aux résidentes. La majorité des refuges offraient aussi aux résidentes les services internes suivants : services d'aiguillage pour un logement (92 %), planification de la sécurité ou de la protection (92 %), counselling individuel à court terme (92 %), compétences parentales (83 %), transport ou accompagnement (83 %) et services adaptés à la culture des femmes autochtones (79 %)⁹¹.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient les lignes d'écoute téléphoniques (63 %), la planification de la sécurité ou de la protection (63 %), le counselling individuel à court terme (58 %) et la défense des droits (58 %)⁹².

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (71 %) et intérieurs (67 %), le counselling individuel à court terme (67 %) et l'orientation ou le soutien de groupe (63 %)⁹³.

Soixante et onze pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, tandis que 63 % des refuges ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et que la même proportion de refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ 17 % des refuges offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 13 % offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Collectivement, 24 établissements ont dit avoir consacré au total 555 heures⁹⁴ par semaine aux services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuillelet d'information — Alberta

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 50 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Alberta. Des réponses ont été obtenues auprès de 44 refuges.

On a dénombré 14 582 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges de l'Alberta pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008⁹⁵.

89. Pour des raisons de confidentialité, les renseignements sur le nombre de refuges dans les réserves qui sont possédés et exploités par un conseil de bande ne pouvaient être présentés pour cette province.

90. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

91. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

92. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

93. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

94. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 23 heures par semaine.

95. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

Profil des résidents des refuges de l'Alberta, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 792 personnes résidaient dans des refuges de l'Alberta : 57 % (450) étaient des femmes et 43 % (342), des enfants à charge.

Les trois quarts des femmes (338) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; environ 28 femmes pour 100 000 femmes⁹⁶ en Alberta résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 92 % fuyaient la violence affective ou psychologique, 84 %, les mauvais traitements physiques, 60 %, les menaces, 59 %, l'exploitation financière, 37 %, la violence sexuelle et 36 %, le harcèlement⁹⁷.

Quarante-huit pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 77 % de ces enfants (256) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (53 %), la violence psychologique (53 %), les mauvais traitements physiques (34 %), les menaces (26 %), la négligence (16 %) et la violence sexuelle (13 %)⁹⁸.

Soixante-sept pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, 14 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 9 % par une personne apparentée et 6 % par leur petit ami ou un ancien petit ami. Le lien entre la femme et l'agresseur était inconnu dans 2 % des cas.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges en Alberta le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (36 %) ou avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (16 %) ou par un autre organisme communautaire (10 %).

Vingt-huit pour cent des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 13 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 14 % étaient restées de deux à quatre fois et 48 % s'y étaient rendues cinq fois ou plus. Dans le cas de 25 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Vingt-huit pour cent des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 53 % des cas.

Profil des refuges de l'Alberta en 2007-2008

Quatre-vingt-huit pour cent des refuges de l'Alberta desservait des populations urbaines et suburbaines, 34 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 40 %, aux populations vivant dans les réserves⁹⁹. Un refuge sur 10 (5) était situé dans une réserve, tandis que 12 % étaient exploités par un conseil de bande et la même proportion de refuges appartenait à un conseil de bande.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection (96 %), défense des droits (96 %), transport ou accompagnement (96 %), services d'aiguillage pour un logement (86 %), counselling individuel à court terme (84 %), compétences parentales (78 %) et apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (78 %)¹⁰⁰.

96. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

97. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

98. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

99. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

100. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient les lignes d'écoute téléphoniques (72 %), la défense des droits (62 %), la planification de la sécurité ou de la protection (60 %), le counselling individuel à court terme (60 %), les services d'aiguillage pour un logement (54 %), l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (36 %) et l'orientation de groupe (36 %) ¹⁰¹.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (76 %) et intérieurs (74 %), le counselling individuel (68 %), l'orientation de groupe (56 %), les services adaptés à la culture des enfants autochtones (54 %) et la garde d'enfants (48 %) ¹⁰².

Quatre-vingt-huit pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 80 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et la même proportion de refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ 12 % des refuges offraient des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et 12 % offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Collectivement, 50 établissements ont dit avoir consacré au total 2 275 heures ¹⁰³ par semaine aux services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

Feuille d'information — Colombie-Britannique

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 110 établissements reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant en Colombie-Britannique. Des réponses ont été obtenues auprès de 105 refuges.

On a dénombré 17 297 admissions de femmes et d'enfants à charge dans les refuges de la Colombie-Britannique pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 ¹⁰⁴.

Profil des résidents des refuges de la Colombie-Britannique, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 1 220 personnes résidaient dans des refuges en Colombie-Britannique : 61 % (746) étaient des femmes et 39 % (474), des enfants à charge.

Soixante-dix-sept pour cent des femmes (577) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements; environ 37 femmes pour 100 000 femmes ¹⁰⁵ en Colombie-Britannique résidaient dans des refuges afin d'échapper à la violence. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 90 % fuyaient la violence affective ou psychologique, 75 %, les mauvais traitements physiques, 49 %, les menaces, 45 %, l'exploitation financière, 39 %, le harcèlement et 34 %, la violence sexuelle ¹⁰⁶.

Quarante-deux pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 67 % de ces enfants (284) avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la

¹⁰¹. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

¹⁰². En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

¹⁰³. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 46 heures par semaine.

¹⁰⁴. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

¹⁰⁵. Comprend toutes les femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre.

¹⁰⁶. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

violence envers leur mère (38 %), la violence psychologique (29 %), les mauvais traitements physiques (16 %), les menaces (13 %), la négligence (9 %) et la violence sexuelle (5 %)¹⁰⁷.

Cinquante-six pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire, 14 % ont subi la violence infligée par un ex-conjoint ou un ex-partenaire, 5 % par une personne apparentée et 4 % par un petit ami ou ex-petit ami. Dans le cas de 16 % des femmes, le lien avec l'agresseur était inconnu¹⁰⁸.

Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges de la Colombie-Britannique le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (36 %), alors que d'autres femmes avaient été aiguillées par un autre organisme communautaire (15 %), par une autre maison d'hébergement (13 %) ou par le ministère des Enfants et de la Famille (7 %).

Le quart des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Parmi ces clientes réitérantes, 30 % avaient résidé dans le refuge une fois au cours de l'année précédente, 25 % y étaient restées de deux à quatre fois et 6 % s'y étaient rendues cinq fois ou plus. Dans le cas de 21 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois.

Vingt-neuf pour cent des femmes violentées ont déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 52 % des cas.

Profil des refuges de la Colombie-Britannique en 2007-2008

Quatre-vingt-treize pour cent des refuges de la Colombie-Britannique desservait des populations urbaines et suburbaines, 22 % offraient leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 26 %, aux populations vivant dans les réserves¹⁰⁹.

La majorité des refuges offraient aux résidentes les services internes suivants : transport ou accompagnement (89 %), défense des droits (89 %), services d'aiguillage pour un logement (86 %), planification de la sécurité ou de la protection (85 %) et counselling individuel à court terme (84 %)¹¹⁰.

Les établissements offraient aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient les lignes d'écoute téléphoniques (64 %), la planification de la sécurité ou de la protection (61 %), la défense des droits (55 %) et le counselling individuel à court terme (48 %)¹¹¹.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs intérieurs (61 %) et extérieurs (59 %) et le counselling individuel (52 %)¹¹².

Quatre-vingt-un pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 69 % ont fait état de salles de bains accessibles en fauteuil roulant et une proportion équivalente de refuges ont fait état de chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant. Environ 1 refuge sur 8 (17 %) offrait des services spécialisés aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle et une proportion semblable (15 %) de refuges offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Collectivement, 110 établissements ont dit avoir consacré au total 2 340 heures¹¹³ par semaine à des services d'approche. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

107. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

108. Dans 5 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

109. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

110. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

111. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

112. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

113. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 21 heures par semaine.

Feuille d'information — Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut¹¹⁴

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2007-2008 a été envoyé à 12 établissements (cinq au Yukon, quatre dans les Territoires du Nord-Ouest et trois au Nunavut) reconnus pour fournir des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Des réponses ont été obtenues auprès de 11 refuges.

On a dénombré 2 024 admissions (1 122 au Yukon, 453 dans les Territoires du Nord-Ouest et 449 au Nunavut) de femmes et d'enfants à charge dans les refuges des territoires pendant la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008¹¹⁵.

Profil des résidents des refuges du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, le 16 avril 2008

Lors de l'instantané pris le 16 avril 2008, 112 personnes résidaient dans des refuges au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest : 54 % (61) étaient des femmes et 46 % (51), des enfants à charge.

Quatre-vingt-quatre pour cent (51) des femmes qui se trouvaient dans des refuges le 16 avril 2008 avaient été victimes de mauvais traitements. Les autres femmes ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.

Parmi les femmes admises en raison de mauvais traitements, 63 % fuyaient la violence affective ou psychologique, 63 %, les mauvais traitements physiques, 43 %, les menaces, 37 %, la violence sexuelle, 27 %, l'exploitation financière et 25 %, le harcèlement¹¹⁶.

Quarante-sept pour cent des femmes qui fuyaient une situation de violence ont été admises avec leurs enfants; 59 % de ces enfants avaient moins de 10 ans.

Les femmes ayant des responsabilités parentales qui ont été admises en raison de mauvais traitements ont dit qu'elles cherchaient aussi à protéger leurs enfants contre des situations de violence telles que l'observation de la violence envers leur mère (31 %), les mauvais traitements physiques (25 %), la violence sexuelle (13 %), la violence psychologique (6 %), les menaces (9 %) et la négligence (3 %)¹¹⁷.

Quatre-vingt-deux pour cent des femmes violentées ont indiqué que l'agresseur était leur conjoint ou leur partenaire. En outre, 8 % des femmes ont subi la violence infligée par une personne apparentée et 6 % par un ex-conjoint ou un ex-partenaire¹¹⁸.

Le plus souvent, les femmes qui résidaient dans des refuges dans les trois territoires le 16 avril 2008 s'y étaient présentées spontanément (41 %) ou avaient été aiguillées par des personnes apparentées ou des amis (15 %), par la police ou la GRC (15 %) ou par un hôpital, un médecin, une infirmière, un autre professionnel de la santé ou un travailleur social en milieu hospitalier (13 %).

Le tiers des femmes (20) se trouvant dans des refuges le 16 avril 2008 s'y étaient rendues auparavant. Plus de la moitié des clientes réitérantes avaient résidé dans le refuge de deux à quatre fois au cours de l'année précédente, 20 % s'y étaient rendues au moins une fois et 10 %, cinq fois ou plus. Dans le cas de 10 % des clientes réitérantes, le dernier séjour remontait à plus de 12 mois. Dix-huit pour cent des femmes violentées ont

114. En 2008, 12 établissements offraient des services d'hébergement aux femmes violentées vivant au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; au total, 92 % des refuges ont participé à l'Enquête sur les maisons d'hébergement. Étant donné le nombre restreint d'établissements dans ces territoires, les renseignements sur les refuges situés au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ont été combinés (sauf indication contraire) pour des raisons de confidentialité et de qualité des données.

115. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

116. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 (c.-à-d. que les répondants peuvent avoir choisi plus d'une réponse).

117. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les femmes ayant des responsabilités parentales comprennent les femmes admises dans des refuges avec ou sans leurs enfants. Toutefois, on ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

118. Dans 4 % des cas, le lien était un ami, un symbole d'autorité, un fournisseur de soins ou autre.

déclaré que la police était intervenue dans l'affaire de violence la plus récente; des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 89 % des cas.

Profil des refuges du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut en 2007-2008

Les trois quarts des refuges du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut desservent des populations urbaines et suburbaines, 33 % offrent leurs services aux populations des régions rurales et des villages et 25 %, aux populations vivant dans les réserves¹¹⁹.

L'ensemble des refuges offrent aux résidentes les services internes suivants : planification de la sécurité ou de la protection et défense des droits. Parmi les autres services offerts figurent les services adaptés à la culture des femmes autochtones (92 %), le transport ou l'accompagnement (83 %), les lignes d'écoute téléphoniques (75 %), les services d'aiguillage pour un logement (75 %), les services aux femmes ayant une incapacité (75 %), les services adaptés à la culture des femmes appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible (67 %), l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (67 %) et les compétences parentales (67 %)¹²⁰.

Les établissements offrent aussi sur place des services aux non-résidentes qui avaient besoin d'aide. Ces services comprenaient les lignes d'écoute téléphoniques (67 %), la planification de la sécurité ou de la protection (67 %), la défense des droits (58 %) et les services adaptés à la culture des femmes autochtones (50 %)¹²¹.

Les services offerts sur place aux enfants comprenaient les espaces récréatifs extérieurs (69 %) et intérieurs (69 %), les services adaptés à la culture des enfants autochtones (69 %) et les services adaptés à la culture des enfants appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible (50 %)¹²².

Soixante-sept pour cent des refuges ont dit avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, des chambres à coucher accessibles en fauteuil roulant et des salles de bains accessibles en fauteuil roulant. Dix-sept pour cent des refuges offraient des services spécialisés aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.

Collectivement, 12 établissements ont dit avoir consacré au total 287 heures par semaine à des services d'approche¹²³. Les services d'approche comprenaient la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.

119. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

120. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

121. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

122. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

123. Alors que le nombre d'heures consacrées aux services d'approche variait selon le refuge, la moyenne provinciale s'établissait à 24 heures par semaine.